



Projet Pédagogique 2021



Saint-Jean-Chambre
2020/2021



Sommaire

1) Présentation du centre d'accueil.....	3
1.1.- Cadre Législatif.....	3
1.2.- Fonctionnement.....	3
1.3.- Public Visé.....	3
1.4.- Modalités d'inscription.....	4
1.5.- Tarification.....	4
2) Projet éducatif de l'Association.....	4
2.1.- Objectifs du Projet Éducatif.....	4
3) Équipe pédagogique.....	5
3.1.- Missions de la directrice.....	5
3.2.- Missions de l'équipe d'animation.....	5
Les objectifs de ces réunions sont :.....	5
4) Projet Pédagogique.....	6
4.1.- Les Projets d'animation.....	6
« Le bout du monde est partout, il s'accommode aussi bien du Cap Horn que d'un fond de jardin » Jacques Meunier.....	6
4.2.- Moyens Matériels.....	6
4.3.- Les moyens humains.....	7
4.4.- Les moyens financiers.....	7
4.5.- Objectifs généraux.....	7
4.6.- Évaluation :.....	9
4.7.- Communication avec les Familles.....	10
4.8.- Communication extérieure.....	10
5) Journée type du centre d'accueil.....	10

1) Présentation du centre d'accueil

Le Centre d'accueil « Lou Gamios » est géré par l'association AFR Saint-Jean-Chambre. Il occupe les locaux de l'école publique. La structure accueille des enfants de 3 ans à 11 ans.

Adresse :

Le Village

07240 Saint-Jean-Chambre

Tél. : 04 75 58 00 75

Port. : 07 68 68 15 13

E-mail : afr.saintjeanchambre@gmail.com

1.1.- Cadre législatif

L'ALSH est une structure habilitée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

Il est donc soumis à la réglementation des accueils de loisirs (encadrement, activités, sorties...). Cette habilitation est renouvelée chaque année après l'examen de la conformité de la structure.

1.2.- Fonctionnement

Uniquement pendant les vacances scolaires, de 8h30 à 17h30 ou par demi-journées de 8h30 à 12h ou de 13h à 17h30.

1.3.- Public visé

La structure accueille 14 mineurs maximum de 3 ans à 11 ans inclus.

L'accueil des enfants en situation de handicap :

"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité."
(Article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)

L'association AFR Saint-Jean-Chambre souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au centre de loisirs. Cela permet à tous les participants l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteint de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage.

Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes.

La directrice et la famille échangent autour d'un document type (« Fiche d'autonomie et

d'intégration ») permettant de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Ce document pourra être complété d'un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

La directrice s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes. Des rencontres régulières entre la famille et la directrice peuvent avoir lieu afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant. Le dossier est complété par les bilans des diverses périodes (vacances, année scolaire) tout au long de l'année pour un meilleur suivi.

1.4.- Modalités d'inscription

Inscriptions au plus tard 15 jours avant le début des vacances.

Pour inscrire leurs enfants, les familles doivent fournir les documents suivants :

- Dossier d'inscription complété
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Justificatif du quotient familial (CAF/MSA), bon MSA s'il y a lieu
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Coupon de règlement intérieur signé.

1.5.- Tarification

- L'adhésion familiale annuelle à Familles rurales (de septembre à août) est obligatoire pour inscrire un enfant. Le montant de cette adhésion est de 27 euros.
- La participation financière des familles est calculée en fonction du quotient familial.
- Trois tranches de quotient familial sont appliquées depuis l'année 2013 pour les allocataires de la CAF :
 - 5 euros par jour pour la tranche de 0 à 720
 - 1% du quotient familial pour la tranche de 720 à 1700 (de 7,20 euros à 17 euros par jour)
 - 17 euros par jour au-delà de 1700
- Pour les allocataires de la MSA, le tarif est compris entre 2,30 et 9 euros par jour selon le niveau de prise en charge par la MSA.
- Le tarif d'une demi-journée est la moitié du tarif d'une journée.

2) Projet éducatif de l'association

2.1.- Objectifs du projet éducatif

- Développer l'autonomie et responsabiliser l'enfant
- Permettre aux jeunes de développer leur accès à la culture, au savoir et à la connaissance
- Éveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leur vie
- Renforcer la solidarité
- Investir le temps libre pour grandir et s'émanciper
- Participer à la transformation de la société
- Favoriser les liens intergénérationnels

- Rendre service aux familles
- Apporter de nouvelles activités, jeux et chansons
- Respecter les rythmes de vie des enfants et des adultes
- Favoriser le respect entre les individus : enfants/enfants, enfants/adultes, adultes/adultes
- Respecter les locaux et le matériel.

Vous pouvez nous demander le projet éducatif au centre de loisir.

3) Équipe pédagogique

Directrice BAFD stagiaire : Marilu Llanos

Animateur BAFA stagiaire :

3.1.- Missions de la directrice

- L'animation de l'équipe
- La gestion financière, matérielle et administrative
- Les relations avec les différents partenaires, élus et la hiérarchie
- Les relations avec les familles
- La formation des animateurs
- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet de direction et rend compte de son travail à l'association AFR Saint-Jean-Chambre.

3.2.- Missions de l'équipe d'animation

- L'animation des différents moments de la journée
- L'accueil des enfants et des familles
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement, la vie quotidienne...
- Les animateurs sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet de direction et les projets d'activités définis en équipe.
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

Les objectifs de ces réunions sont :

- Bilan de la semaine, analyse des difficultés éventuelles, recherche de solutions
- Préparation de la semaine suivante
- La formation de l'animateur stagiaire
- Vie de l'équipe.

4) Projet pédagogique

Le centre d'accueil est un lieu de vie, où sont organisées des activités thématiques sur la base d'un thème par semaine pendant les vacances scolaires.

Le choix des thèmes se fait généralement en fonction des différents temps forts qui jalonnent les vacances scolaires (les saisons, les fêtes...).

Nous essayons aussi de les diversifier pour avoir des approches innovantes afin de susciter l'intérêt des enfants. Afin d'avoir des vacances scolaires vivantes et riches, nous mettons en œuvre différents projets d'animation pour favoriser l'épanouissement de l'enfant.

4.1.- Les projets d'animation

La nature sera comme toujours au cœur de nos activités.

Pour ces vacances de Pâques 2021 nous ferons une sortie au centre équestre de Pray d'Aunay à Silhac !

Mais aussi :

Bibliothèque, intervention d'Annie pour partager l'histoire de son enfance.

Routine du matin : chanson, discussion sur les attentes des enfants

Ateliers créatifs : Pâte à sel / à modeler, création de balles de jonglage, motricité fine, intervention de Marie-Chantal pour faire de la peinture

Divers jeux collectifs : téléphone arabe, "dans ma valise il y a", jeux de mimes, type machine à laver, devine tête, gartic phone...

Jeux d'extérieurs : épervier, poule renard vipère, capture du drapeau, balle aux prisonniers, sortie en forêt, chasse aux œufs et cabane.

L'équipe d'animation sera toujours à l'écoute pour l'épanouissement de votre enfant.

4.2.- Moyens matériels

Les locaux : l'école mise gracieusement à notre disposition par la commune de Saint-Jean-Chambre.

A l'intérieur nous disposons :

D'une grande salle pédagogique séparée en divers coins de vie (multimédia, lecture/infos, jeux, dessin, peinture...) ; la salle pédagogique devient aussi un endroit pour déjeuner et pour le goûter.

D'une deuxième salle d'activités avec un coin sieste, un coin pour stocker le goûter, un coin pour stocker les repas des enfants.

De sanitaires adaptés aux enfants.

A l'extérieur nous disposons :

D'une grande cour (bac à sable, jeux accessibles de 4 à 11 ans).

D'un terrain en herbe (foot, jeux collectifs...)

4.3.- Les moyens humains

L'équipe pédagogique :

Elle se compose d'une équipe formée d'un animateur stagiaire et d'une directrice titulaire du BAFA, du PSC1 et en fin de formation BAFD. Pour compléter l'équipe, lors de sorties extérieures, en fonction du nombre d'enfants inscrits, l'organisme peut être amené à demander de l'aide aux parents.

Les intervenants extérieurs :

Ils interviennent à la demande de l'équipe pédagogique pour faire découvrir leurs savoir-faire.

4.4.- Les moyens financiers

Chaque année, le centre d'accueil présente un budget de fonctionnement qui est voté par l'association AFR Saint-Jean-Chambre.

- Fournitures diverses
- Sorties et transport
- Pharmacie
- Formations et intervenants

Le budget de l'année 2019 était d'environ 13 000 euros.

4.5.- Objectifs généraux

Depuis la réforme des nouveaux rythmes éducatifs de l'enfant, il apparaît clairement nécessaire de se poser deux questions essentielles pour notre collectivité :

Premièrement, la question du respect du rythme de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs. Pour nous, qu'est ce que cela veut dire : respecter le rythme et les besoins de chacun, tout en favorisant la vie en collectivité ?

Deuxièmement, la place de l'enfant en tant qu'acteur de ses loisirs se pose. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour nous ?

Ces deux axes de travail seront donc au cœur de notre projet pédagogique, pour donner du sens aux actions et projets menés.

Premier objectif : respecter le rythme de chacun :

Objectif opérationnel :

Adapter le déroulement de la journée au rythme de chaque enfant au sein de son groupe. Différence de rythmes journaliers suivant les âges (heures des repas, sieste, durée des activités, temps libre personnel...).

Adapter l'activité à l'âge de l'enfant. Prendre en compte, au sein d'un même groupe les compétences et la fatigabilité de chacun pour adapter l'activité.

Deuxième objectif : favoriser la vie en collectivité (entraide, respect)

Objectif opérationnel :

Développer la coopération. Proposer des jeux collectifs et coopératifs. Beaucoup de jeux sont proposés et des temps libres sont laissés aux enfants pour leur permettre de jouer comme ils le souhaitent.

Être respectueux envers les autres. Établir des règles de vie collective. Appréhender la vie en collectivité du centre, différente de la vie à la maison ou à l'école.

Développer les moments de vie collective, avec les temps libres, calmes, les repas communs.

Troisième objectif : développer l'autonomie de l'enfant (« Aide-moi à faire seul » Maria Montessori)

Objectif opérationnel :

Mettre à disposition du matériel adapté à l'âge en fonction de l'activité, elle aussi adaptée pour que l'enfant soit capable de la réaliser.

En faisant seul, l'enfant prend conscience de ses forces, mais aussi de ses limites. C'est ainsi qu'il construit **son estime de soi** et qu'il développe son sens des responsabilités.

En manipulant, l'enfant travaille sa motricité fine et sa capacité de compréhension. **Il éveille ses 5 sens** et se prépare à toute une série d'acquisitions !

Quatrième objectif : développer la créativité de chacun

Objectif opérationnel :

Ne pas proposer de modèles systématiques.

Encourager le choix de l'enfant. L'enfant a le choix de participer ou non à l'activité proposée. Laisser la liberté aux enfants de faire comme ils le souhaitent.

Les activités créatives et artistiques seront mises en avant, de manière à permettre aux enfants de maximiser leur potentiel créatif.

4.6.- Évaluation :

Chaque objectif sera évalué en fonction :

1. De critères qualitatifs, par exemple :

la fatigue de l'enfant,

son autonomie,

sa compréhension des consignes et des règles de vie,

la place de l'animateur dans le groupe, son écoute aux souhaits des enfants.

2. De critères quantitatifs, par exemple :

le nombre d'enfants qui participent à l'activité,

la durée des activités ou du temps libre par jour,
le nombre d'activités,
la réalisation ou non des activités proposées.

L'évaluation des activités permettra de réajuster certaines, de les poursuivre ou de les stopper.

Bilan avec les membres de l'équipe pédagogique, les enfants et les familles, en fonction des retours faits par ces dernières d'après **les objectifs généraux** qui ont été fixés.

Différents outils : tableaux, grilles, questionnaires, observations, données chiffrées serviront à cette évaluation pour juger de la pertinence des actions et des objectifs.

Les évaluations spécifiques des projets d'animation seront aussi utilisées pour l'évaluation globale, car c'est avec ces projets que les objectifs du projet pédagogique sont travaillés.

(Outils à construire et adapter avec l'équipe pédagogique à chaque période de vacances)

4.7.- Communication avec les Familles

- Diffusion du programme des activités par e-mail.
- Information par affichage des plannings, de la journée type, des goûters au niveau de l'accueil.
- Mise à disposition du Projet éducatif de l'organisateur, du Projet pédagogique et du Règlement du centre d'accueil par e-mail et sur place.
- Discussion et échanges avec les familles au moment de l'accueil et du départ.
- Lors de certains temps forts : invitation des parents à un goûter collectif pour découvrir les réalisations des enfants.
- Échanges avec les familles, lors des permanences d'inscription (tenues par la responsable du centre d'accueil).
- Une vidéo retraçant les grands moments des vacances vous sera transmise par e-mail.

4.8.- Communication extérieure

- Pour certains projets, liens avec des associations de la commune ou d'autres structures.
- Avec des flyers et des affiches, le centre d'accueil informe des dates d'ouvertures pour chaque période de vacances scolaires.
- Le Règlement intérieur, le Projet éducatif, et le Projet pédagogique sont disponibles sur place.

5) Journée type du centre d'accueil

8h30/9h30	Accueil échelonné des enfants (jusqu'à 9h30) - coloriages, dessin, lecture, jeu libre, temps libre
9h30	Début des activités
9h30 / 9h45	Description des ateliers proposés.
9h45 / 11h30	Activités en lien avec le thème défini.
11h30 / 12h00	Temps libre et lavage des mains.
12h00 / 13h00	Repas et lavage des mains
13h00 / 14h00	Temps calme pour les 3 ans et plus.
14h00 / 14h45	Temps libre à l'extérieur et lavage des mains
14h45 / 16h00	Activités en lien avec le thème défini.
16h00 / 16h30	-Lavage des mains et goûter -Bilan
16h30 / 17h30	Départ échelonné des enfants. - Petits jeux et coloriages. - Information et discussion avec les parents.
17h30	-Fin de l'accueil
17h30/18h	Rangement et nettoyage du centre